



AVIS DE DÉSIGNATION

Cadre participant au conseil d'administration

du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe sans droit de vote

Avis est donné aux cadres des services centraux du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (« CSSSH ») qu'un processus se tiendra afin de désigner l'un d'entre eux comme cadre participant aux séances du conseil d'administration sans droit de vote (art. 167.1 LIP) à la suite d'une démission. **Le mandat se termine le 30 juin 2028.**

Le conseil d'administration est composé de quinze membres, soit cinq parents d'élèves, cinq membres du personnel (un enseignant, un professionnel non enseignant, un membre du personnel de soutien, un directeur d'établissement et un membre du personnel d'encadrement) et cinq représentants de la communauté. À ces membres s'ajoute un cadre participant aux séances du conseil d'administration, sans droit de vote.

Modalités de mise en candidature

Une candidature, à titre de cadre participant sans droit de vote du conseil d'administration est proposée au moyen d'un formulaire de mise en candidature disponible à l'adresse suivante : <https://www.csssh.gouv.qc.ca/candidatures-ca/>

L'original du formulaire de mise en candidature doit être transmis au Secrétariat général au plus tard le **vendredi 12 décembre, à 16 h**, à l'adresse courriel secgen@csssh.gouv.qc.ca

Les membres du personnel cadre des services centraux sont invités à communiquer avec M^e Marie-Claude Laplante, au Secrétariat général, pour obtenir toute information concernant les rôles et responsabilités d'un membre du conseil d'administration.

Conditions et qualités requises

- Détenir un poste de cadre dans un des services centraux du CSSSH ;
- Avoir 18 ans accomplis ;
- Être citoyen canadien ;
- Ne pas être en curatelle ;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la Loi sur la consultation populaire (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années ;
- Ne pas être un employé, un dirigeant ou autrement représentant d'une association représentant des salariés d'un centre de services scolaire.

Sont inéligibles

- Un membre de l'Assemblée nationale ;
- Un membre du Parlement du Canada ;
- Un membre du conseil d'une municipalité ;
- Un juge d'un tribunal judiciaire ;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation ;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation ;
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ;
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste ;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

Processus de désignation et annonce

Le cadre participant aux séances sans droit de vote sera désigné par les personnes détenant un poste de cadre dans un des services centraux du CSSSH. Si, à l'issue de la période de mise en candidature, il n'y avait qu'un seul candidat, cette personne serait immédiatement désignée. Si la tenue d'un vote était nécessaire, les cadres éligibles recevraient les dossiers de candidature de chacun des candidats le vendredi 12 décembre prochain. Le vote électronique, si requis, aura lieu le 16 décembre 2025, entre 8 h et 20 h. Les modalités du vote seront communiquées au même moment que l'envoi des dossiers de candidature. L'identité de la personne désignée sera communiquée dès sa désignation.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez vous adresser à M^e Marie-Claude Laplante, secrétaire générale, à l'adresse courriel suivante :

secgen@csssh.gouv.qc.ca ou consulter le site Internet du CSSSH à l'adresse : <https://www.csssh.gouv.qc.ca/csssh/gouvernance/conseil-dadministration/>



Patrice Brisebois, directeur général par intérim

14 novembre 2025

Date